

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-15

ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-10 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 4 714 897 SITUÉ AU 40, RUE DE L'INDUSTRIE APPARTENANT À RIO TINTO ALCAN

(LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX)

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 11 octobre 2022, le **Règlement 2022-15 abrogeant le Règlement 2022-10 décrétant l'acquisition du lot numéro 4 714 897 situé au 40, rue de l'Industrie appartenant à Rio Tinto Alcan** (*Loi sur les immeubles industriels municipaux*);

QUE ce Règlement a pour objet d'abroger le Règlement 2022-10 puisqu'il visait un numéro de lot inexistant et que le Règlement 2021-20 décrétant l'acquisition à titre gracieux du lot numéro 4 714 987 appartenant à Rio Tinto Alcan a été adopté le 23 novembre 2021;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE le Règlement peut être consulté au bureau de la Ville situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, sur rendez-vous, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 12 h ou **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis**.

Donné à Beauharnois, ce 12 octobre 2022.



Me Karen Loko, greffière